

Le Président

Madame Martine VASSAL
Présidente de la métropole
Aix-Marseille-Provence
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02

Affaire suivie par : Muriel ORSOLINI
Direction des infrastructures et de la mobilité
Pôle territorial Provence Verte
☎ : 06 25 04 56 28
Nos réf : D25-01327
Vos réf : DIVUA-S4123200/2024-12-116572

Toulon, le 14 AVR. 2025

Madame la Présidente,

Par courrier reçu le 17 janvier 2025, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Je prends bonne note que les nouvelles dispositions introduites par cette procédure d'urbanisme n'obèrent pas les projets du Département sur le collège de Saint-Zacharie.

Je vous informe que cette modification du plan local d'urbanisme intercommunal n'appelle pas d'observation de ma part.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma haute considération.

B à M



Jean-Louis MASSON

